

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Kresol mind. 99 %

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 1 de 12

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

p-Kresol mind. 99 %

N° CAS: 106-44-5  
N° Index: 604-004-00-9  
N° CE: 203-398-6

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit  
Téléfax: 0203/5194-290  
Téléphone: 0203/5194-107/117

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

### Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 3; H311  
Acute Tox. 3; H301  
Skin Corr. 1B; H314

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger  
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 2 de 12

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Formule: CH<sub>3</sub>C<sub>6</sub>H<sub>4</sub>OH  
Poids moléculaire: 108,14 g/mol

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
106-44-5	p-crésol			100 %
	203-398-6	604-004-00-9		
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B; H311 H301 H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
106-44-5	203-398-6	p-crésol	100 %
	dermique: DL50 = ca. 301 mg/kg; par voie orale: DL50 = 207 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Kresol mind. 99 %

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 3 de 12

Appeler immédiatement un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau/polyéthylène glycol 400 (Roticlean).

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. (de l'eau si nécessaire avec du charbon actif)

Appeler immédiatement un médecin.

Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

corrosif, Toux, Irritant

Vertiges, Excitation

Spasmes, Troubles gastro-intestinaux

Vomissement, Maux de tête

Troubles respiratoires, État inconscient

Troubles du rythme cardiaque, Risque de lésions oculaires graves.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Poudre d'extinction

Eau

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Solides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### **p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 4 de 12

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-secouristes**

- Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Procédures d'urgence
- Consulter un spécialiste
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
- Ne pas respirer les poussières. Éviter la formation de poussière.
- Assurer une aération suffisante.

##### **Préventions des incendies et explosion**

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

##### **Information supplémentaire**

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 5 de 12

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Protéger contre: Lumière

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- température de stockage < +30°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
106-44-5	p-crésol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,5 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,75 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation		
Milieu environnemental			Valeur
106-44-5	p-crésol		
Eau douce			0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			0,044 mg/l
Eau de mer			0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce			0,85 mg/kg
Sédiment marin			0,085 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			1,65 mg/l
Sol			0,111 mg/kg

**Conseils supplémentaires**

- EU ELV
- 5 ppm
- 22 mg/m<sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Kresol mind. 99 %

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 6 de 12

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Écran de protection du visage

##### **Protection des mains**

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

##### **Protection de la peau**

Vêtement de protection (ignifuges)

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

##### **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A-(P3)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

##### **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Phénol
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	31 °C

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 7 de 12

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	202,5 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	86 °C
Température d'auto-inflammation:	555 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	20 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 1,94
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,06 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,034 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Risque d'un coup de poussière.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

7,9 mPa·s

(à 40 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 8 de 12

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

En cas d'échauffement:  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Risque d'un coup de poussière.

**10.2. Stabilité chimique**

Protéger contre: Air, Lumière

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Comburant, fortes  
Acide nitrique  
Oleum

**10.4. Conditions à éviter**

Air, Lumière  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Aluminium

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.  
Toxique par contact cutané.  
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).  
irritations des muqueuses  
Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
106-44-5	p-crésol				
	orale	DL50 207 mg/kg	Rat	Industrial Bio-Test Laboratory Inc, Nort	5 rats/dose group, observed for symptoms
	cutanée	DL50 ca. 301 mg/kg	Lapin	Industrial Bio-Test Laboratory Inc, Nort	5 rabbits/dose, 4 doses, exposure time n

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Risque de lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 9 de 12

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes. (reins, foie, système nerveux central)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucune donnée disponible

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

**Autres informations**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

corrosif, Toux, Irritant  
Vertiges, Excitation  
Spasmes, Troubles gastro-intestinaux  
Vomissement, Maux de tête  
Troubles respiratoires, État inconscient  
Troubles du rythme cardiaque

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
106-44-5	p-crésol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	16,5	96 h	Pimephales promelas	Vol. III. Center for Lake Superior Envir	Method: other
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	Water Res. 23(4), 495-499 (1989)	other: DIN 38412, part 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,35	32 d	Pimephales promelas	Canad. J. Fish. Aquat. Sci. 41(1), 141-1	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Institut für Wasser-, Boden- und Lufthyg	other: Preliminary guideline proposal of

**12.2. Persistance et dégradabilité**

96 %; 5 d  
(IUCLID)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 10 de 12

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
106-44-5	p-crésol	1,94

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
106-44-5	p-crésol	>= 17	Leuciscus idus melanotus	Chemosphere 14: 1589

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3455
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CRÉSOLS SOLIDES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1+8
Code de classement:	TC2
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4
Catégorie de transport:	2
N° danger:	68
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Kresol mind. 99 %**

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 11 de 12

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3455
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CRÉSOLS SOLIDES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1+8
Code de classement:	TC2
Dispositions spéciales:	802
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3455
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CRESOLS, SOLID
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1+8
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4
EmS:	F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3455
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CRESOLS, SOLID
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1+8
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 kg
Passenger LQ:	Y644
Quantité exceptée:	E4
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	668
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	15 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	675
IATA-Quantité maximale (cargo):	50 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)
---	---

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Kresol mind. 99 %

Date de révision: 06.10.2023

Code du produit: 25453

Page 12 de 12

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 12.

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301

Toxique en cas d'ingestion.

H301+H311

Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H311

Toxique par contact cutané.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.